



**COMMUNE DE SAINT DONAT-SUR-L'HERBASSE**

**AVIS AU PUBLIC**

**AFFICHAGE DE L'ARRETE DE PRESCRIPTION  
DE LA MODIFICATION N° 3 du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
en application de l'article L153-36 du Code de l'Urbanisme  
SUR LA COMMUNE de SAINT-DONAT-sur-l'HERBASSE**

Monsieur le Maire a pris un arrêté de prescription de la modification N° 3 du Plan local d'Urbanisme (PLU) enregistré sous le numéro 2022-251 le 27 septembre 2022.

Cet arrêté fait suite à la délibération du 13 septembre 2022 enregistrés sous le numéro 2022-115 du conseil municipal de la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse approuvant à l'unanimité des membres présents ou représentés de lancer la procédure de modification n° 3 du PLU.

**L'arrêté est affiché en mairie à partir du 3 octobre 2022 pour une période d'un mois.**